

PRÉAMBULE

HLPHC Consulting est une filiale de la SARL 1.2.3 points 8 nommée ci-dessous.

L'organisme de formation 1.2.3 POINTS 8, SIRET 752 282 368 00030, dont le siège social est situé au 27, rue des Marais Bat B, 72 100 Le Mans, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE du Mans sous le numéro de déclaration d'activité 52 72 01469 72. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de 1.2.3 POINTS 8 tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que l'organisme 1.2.3 Points 8 ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent entre le prestataire et le client sont régies par et soumises au droit français.

Elles sont rédigées en langue française

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

1 – INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone :

06.77.21.53.31 ou 06.83.60.34.10

par courrier électronique :

accueil@123points8.com ou helene.larraque@123points8.com

ou par courrier postal à l'adresse suivante :

1.2.3POINTS8, 27 rue des Marais Bat B, 72 100 Le Mans.



Votre inscription sera prise en compte à réception de la convention ou contrat de formation professionnelle ainsi que de ces présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial(professionnel).

Il appartient au client de vérifier de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Les devis sont valables pendant 30 jours.

Pour les formations à distance, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 – DROITS DE RÉTRACTATION DU CLIENT

Lorsque le contrat a été signé hors établissement (par correspondance), le client dispose d'un délai de quatorze(14) jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation. (Art. L221-18 et suivants du code de la consommation).

Pour exercer ce droit, le client a la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer 1.2.3 POINTS 8 par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à accueil@123points8.com reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (modèle de formulaire ci-joint).

En cas d'annulation reçue moins de quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance), le montant de l'inscription reste du en totalité à 1.2.3POINTS8 .

En cas de rétractation du client dans le délai susvisé, le prestataire remboursera toutes les sommes versées par le client.

De ce fait, la mission du prestataire ne pourra valablement commencer qu'à l'issue de ce délai de rétractation de quatorze (14) jours.

Toutefois, si le client souhaite que la prestation débute avant le délai de rétractation, il appartient au client d'adresser au client un confirmation de son accord à ne pas disposer de son délai de rétractation par le formulaire ci-joint à la signature du contrat.

Le client ayant donné son accord express pour l'exécution des prestations commandées avant la fin de son délai de rétractation, le contrat est conclu de manière définitive, dès la validation du devis par le client selon les modalités précisées aux présentes CGV.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3-PRESTATIONS DE SERVICES

Les prestations seront fournies à la date et à l'adresse indiquée lors de la prise de rdv sur le site soit au 27 rue des Marais Bat B 72 100 Le Mans.

Le prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour fournir les services commandés par le client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais convenus.

Si toutefois, les services commandés par le client consommateur n'ont pas été fournis dans un délai de 45 jours après la date fixée sur le devis, pour toute cause de force majeure ou le fait du client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L216-3 L241-4 du code de la consommation.

Les sommes versées par le client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

Toute journée de prestation commencée est due dans son intégralité.

Le premier rdv est gratuit et sans obligation d'engagement.

4- TARIFS

Tous les tarifs sont indiqués sont toutes taxes comprises et en euros.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à nous contacter au 06.77.21.53.31 ou 06.83.60.34.10 ou par courrier électronique à accueil@123points8.com.



5- CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte correspondant à 30 % du prix total des services commandés est exigé lors de la passation de la commande client.

Le solde du prix est payable au comptant à réception de la facture.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Modalité de règlements applicables :

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- Par carte bancaire
- Par chèque bancaire
- Par virement bancaire

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturée au client.

Retard de paiement :

Tout retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restant due.
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des prestations, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

- Le droit pour le prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande ou de livraison.

6- RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS – CAS DE FORCE MAJEURE

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation du prestataire est une obligation de moyen.

Le prestataire s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière aux termes et conditions fixés, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

Elle est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

De fait, elle ne pourra pas être engagée pour :

- Une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client
- Un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

1.2.3POINTS8 se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

1.2.3POINTS8 se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

1.2.3POINTS8 se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- De refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- D'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 7 jours à compter de leur découverte.

Le prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le client, les prestations jugées défectueuses.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire serait retenue, la garantie du prestataire serait limitée au montant payé par le client pour la fourniture des services.

- **Cas de force majeure**

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil.

7- RÉSILIATION DU CONTRAT

- **À l'initiative du client**

En l'absence de comportement fautif de prestataire, la résiliation à l'initiative du client emporte de plein droit le règlement des sommes dues à savoir :

Le montant de la prestation exécutée au jour de cette résiliation

Les pénalités de retard de paiement éventuellement dues en application des présentes CGV

Le versement d'une indemnité de résiliation correspond à 20% du montant de la prestation qui lui aurait été versée si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue.

Étant ici précisé qu'en cas de manquement avéré aux obligations du prestataire, cette indemnité de résiliation ne sera pas due.

- **À l'initiative du prestataire**

La résiliation ne peut intervenir sur initiative du prestataire que pour des motifs justes et raisonnables tels que par exemple :



- La perte de confiance manifestée par le client
- L'impossibilité pour le prestataire de respecter de son art, ou de toutes dispositions légales ou réglementaires,
- La violation par le client d'une ou plusieurs clauses du présent contrat.
-

Cette résiliation emporte de plein droit le règlement des sommes dues à savoir :

- Le montant de la prestation exécutée au jour de cette résiliation
- Les pénalités de retard de paiement
- Les pénalités de retard de paiement éventuellement dues en application des présentes CGV

En cas de résiliation justifiée par le comportement fautif du client, l'indemnité de résiliation correspond à 20 % de la prestation qui lui aurait été versée si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue sera due au prestataire de plein droit.

- **Modalité de résiliation**

La partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations adresse un mail à l'autre partie afin de lui demander de se conformer à ses obligations dans un délai de 48 heures en déclarant vouloir user de présente clause. Passé ce délai, un nouveau courrier recommandé est adressé pour constater la persistance de la défaillance et prononcer ainsi la résiliation du contrat.

8-LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations de fourniture de services conclues en application des présentes CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ; leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à tout mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

9-MÉDIATION



En cas de litige lié à l'exécution du présent contrat, le client peut saisir le médiateur de la consommation ci-après désigné dans les conditions suivantes :

- Le consommateur justifie avoir préalablement adressé une réclamation écrite au prestataire restée sans suite ou n'ayant pas aboutie à la résolution du litige
- Le prestataire n'a pas déclaré de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance.

Le médiateur du consommateur compétent est :

CNPM

Conformément aux articles L.616-1 ET R.616-1 du code de la consommation, le cabinet 1.2.3 Points 8 a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

En cas de litige, le client pourra déposer sa réclamation sur le site de la société :
CNPM-MÉDIATION <http://cnpm-mediation-consommation.eu>

Ou par voie postale :

CNPM-MÉDIATION-COMMUNICATION

27, avenue de la libération

42 400 SAINT CHAMOND

Le recours au médiateur de la consommation est gratuit pour le client.

10- CONFIDENTIALITÉ

Le prestataire s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client, et désignées comme telles et à ne pas divulguer aucune information sur les prestations de services réalisés pour ses clients.

11- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non

participants aux formations 1.2.3POINTS8 ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de 1.2.3POINTS8 ou de ses ayants droit.

12 – PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles recueillies auprès du client font l'objet d'un traitement informatique par le prestataire.

Elles sont enregistrées dans le fichier clients à des fins de traitement administratif et commerciaux obligatoires (devis-factures- dossier de formation...)

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées le temps de l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité à M.Coutand dirigeant et Hélène Larraqué son adjointe.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable à l'adresse suivante : accueil@123points8.com en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

1.2.3POINTS8 s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir du site <http://www.formation-recrutement123fr/>, soient conformes à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés ») et du Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement général sur la protection des données » (ou « RGDP »).

Cette politique décrit la manière dont 1.2.3POINTS8 s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à : 1.2.3POINTS8 – 27 rue des Marais Bat B, 72 100 Le Mans ou par téléphone 06.77.21.53.31 .

13- INFORMATION PRÉONTRACTUELLE- ACCEPTATION DU CLIENT

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du service
- Le prix des services et des frais annexes
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le prestataire s'engage à fournir les services commandés
- Les informations relatives à l'identité du prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques, électroniques et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander un service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation de paiement des prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au prestataire.

**14- LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT
ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de rattachement du siège social de l'organisme de formation sera seul compétent.